



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 04625

Numéro SIREN : 824 017 784

Nom ou dénomination : Multi services de l'habitat

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2016 sous le numéro de dépôt 16118

MULTI SERVICES DE L'HABITAT
Sasu en formation au capital de 3000euros
8 rue jules valles 91270 vigneux sur seine

je soussigné :

Monsieur DIAS PANTO FRANCISCO

Née le 27/05/1972 à VILLECRESNES, de nationalité PORTUGAISE, demeurant au 8 RUE JULES VALLES 91270 VIGNEUX SUR SEINE (FRANCE)

Agissant en qualité d'associé fondateur de la société décide nommer en qualité de président :

Monsieur DIAS PANTO FRANCISCO

Née le 27/05/1972 à VILLECRESNES, de nationalité PORTUGAISE, demeurant au 8 RUE JULES VALLES 91270 VIGNEUX SUR SEINE (FRANCE)

Qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confié et affirme n'être frappé D'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercé ce mandat.

Le président exercera sa fonction dans dans le cadre des disposition légal et réglementaire et conformément aux disposition statuuaires.

Sa rémunération sera fixé ultérieurement .

Fait à Vigneux sur seine

Le 04/11/2016

signature des associés

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Panto', written in a cursive style.

Multi-services de l'habitat
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 3000 euros
Siège social : 8 rue jules valles 91270 Vigneux sur Seine

LISTE DES SOUSCRIPTEUR D' ACTIONS

	Nombre d'actions souscrite	Montant total des souscriptions	Montant des versements effectués
Monsieur DIAS PANTO FRANCISCO 8 rue jules valles 91270 Vigneux sue seine	3000	3000 EUR	3000 EUR

Certifié exact, sincère et véritable par DIAS PANTO FRANCISCO associé fondateur et président de la société Multi-services de l'habitat sas en cours d'immatriculation .

Fait à vigneux sur seine

le 04/11/2016





BNP PARIBAS, S.A. au capital de 2 492 925 268 euros dont le siège social est à PARIS (75009),
16 Boulevard des Italiens, immatriculée sous le n° 662 042 449 - RCS PARIS - identifiant CE
FR76662042449 - ORIAS n° 07 022 735, représentée par Emilie LEJOUR soussigné(e),

atteste par la présente :

qu'à la demande de M. DIAS PANTO Francisco, né le 27.05.1972 à VILLECRESNES
demeurant : 8 RUE JULES VALLES
91270 VIGNEUX SUR SEINE
FRANCE

fondateur de la société société par actions simplifiée à associé unique en formation MULTI
SERVICES DE L HABITAT
au capital de 3 000 euros,
dont le siège social est fixé
8 RUE JULES VALLES
91270 VIGNEUX SUR SEINE,
avec pour objet autres travaux de finition,

un compte destiné à recevoir les fonds provenant des souscriptions en numéraire au capital de la
société en formation MULTI SERVICES DE L HABITAT a été ouvert sur les livres de son Agence
de CROSNE.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à CROSNE.

Le 04.11.2016

Prénom, Nom du signataire

Emilie
LEJOUR





IDÉNTITE	MONTANT VERSE (EN EUROS)
Nom et prénom : M. DIAS PANTO Francisco Date de naissance : 27.05.1972 Adresse : 8 RUE JULES VALLES 91270 VIGNEUX SUR SEINE	3 000

TOTAL : 3 000 euros.

certific conforme a l'original

Panto



Statuts de société par actions simplifiée unipersonnelle

07 2016
ACM 18

**multi services de l'habitat
sasu capital 3000 euro
8 rue jules valles 91270 vigneux sur seine**

statuts

le soussigné

Monsieur DIAS PANTO FRANCISCO né le 27/05/1972 à villescresnes, de nationalité PORTUGAISE, marié a madame MARTINS NATHALIE sous le régime de la communauté légal a défaut de contrat de mariage préalable a leur union célèbre le 20/06/2009 lequel régime n'a pas été modifier depuis, demeurant au 8 rue jules valles 91270 vigneux sur seine

A établie ainsi qu'il suit le statut d'une société par action simplifiée unipersonnelle qu'il a décidé d'instituer

Article premier: Forme

la forme adoptée par l'associé unique est celle société par actions simplifiée unipersonnelle. elle est soumise aux dispositions des articles L 227-1 à L227-12 et de l'article L227-20 du code de commerce

Article deux : Objet

L'objet social de la société est: maçonnerie général , bricolage , petit jardinage, montage de meuble, pose de fenêtre, nettoyage auto

Article trois : Dénomination

L'entreprise à pour dénomination Multi services de l'habitat

DPK

Article quatre : Siège social

Le siège social de la société est établi aux 8 rue Jules Valles 91270 Vigneux sur seine. L'associé unique peut le transférer en un autre lieu par simple décision.

Article cinq : Durée de la SASU

La société est créée pour une durée de 99 années. Elle pourra cependant être prorogée ou dissoute par anticipation sur décision de l'associé unique.

Article six : Apports

L'associé unique apporte une somme en numéraire de 3000€. Cet apport a été versé sur un compte ouvert au nom de la société en formation à la banque BNP Paribas, 9 place Boileau 91560 CROSNE

Article sept : Capital social

Le capital s'élève à 3000€. Il est de 3000 actions ayant chacune une valeur nominale de 1 €. Il peut être réduit ou augmenté par décision de l'associé unique.

Article huit : Caractéristiques et modalités de cession des actions

Les actions sont nominatives. Elles font l'objet d'une inscription dans un compte ouvert par la société au nom de l'associé unique, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Elles sont négociables dans la mesure où l'associé unique agréé un nouveau associé. Dans ce cas, les présents statuts seront modifiés en conséquence.

Article neuf : Désignation et pouvoirs du président-directeur général

Le président est désigné par les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire. La durée de son mandat s'élève à 99 ans.

Le président de la société est désigné par décision de l'actionnaire unique qui fixe son éventuelle rémunération.

Le premier président est DIAS PANTO FRANCISCO, 8 rue Jules Valles 91270 Vigneux sur seine, associé unique.

J P F

Il représente la société dans tous ses rapports avec les tiers et il dispose de tous les pouvoirs . En outre, il exerce en tant qu'associé unique les pouvoirs réservés aux assemblées dans les sociétés ayant plusieurs associés .

D'autre part, il peut désigner un directeur général auquel il peut déléguer tous les pouvoirs pour représenter la société envers les tiers dans la limite de l'objet social et des pouvoirs réservés au Président . Toute convention conclue entre le directeur général et la société doit être autorisée par l'associé unique.

Si une décision prise par le directeur général ne rentre pas dans le cadre de l'objet social, la société est engagée envers les tiers de bonne foi.

Article dix : Exercice social

L'exercice social commence le 1 janvier et se termine le 31 de chaque année. Par exception le premier exercice débutera à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et se terminera le 31 décembre 2017.

Article onze : Tenue des comptes

Le président doit tenir une comptabilité conforme aux lois en vigueur. Il doit établir le bilan, le compte des résultats, les annexes et les rapports de gestion dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice.

Article douze : Contribution de l'associé aux pertes et au passif

L'associé unique est tenu du passif social à concurrence de ses apports en capital.

Article treize : Dissolution

La société pourra être dissoute par anticipation sur décision de l'associé unique ou dans les autres cas prévus par les dispositions légales.

En cas de dissolution, la société est placée d'office en liquidation, sa dénomination sociale doit être alors suivie des mots (société en liquidation) sur tous les documents destinés aux tiers. Le liquidateur est désigné et ses pouvoirs sont fixés lors de l'associé unique lorsque celui-ci décide la dissolution.

Pendant la liquidation, le liquidateur représente la société et il procède à la vente des éléments d'actifs et au paiement des dettes.

Article quatorze : Actes effectués pour le compte de la société en formation personnalité moral

Un état des démarches et des actes effectués pour le compte de la société en formation est joint en annexe aux présents statuts. La signature desdits statuts impliquera la reprise de ces actes par la société après l'immatriculation de celle-ci au RCS d' EVRY. Dès son immatriculation au RCS, la société jouira de la personnalité moral.

Article quinze : Frais et formalités de publicité

La société prendra en charge les frais d'impression des présent statuts et d'insertion des avis légaux.

Le président ou un mandataire habilité accomplira toutes ces formalités.

Fait le 04/11/2016 à VIGNEUX SUR SEINE

Monsieur DIAS PANTO FRANCISCO

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Francisco", written in a cursive style.